



**Conseil de la Communauté
Séance du 29 septembre 2022**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022 *SLOW*

ID : 037-200043065-20220929-2022_09_17-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 17

Sport

**Révision du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)
pour la piscine Georges Vallerey**

Madame Christine FAUQUET, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le Code du sport, règlementant la pratique sportive en France, notamment les articles L 322-7 et suivants, et les articles D322-16, A322-12 et A322-13 ;

Vu le Code de la Santé Publique notamment les articles L 1332-1 et suivants ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 175 (V) qui abroge la loi n°51-662 du 24 mai 1951 relatif à la sécurité dans les établissements de natation ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation de la pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centre de loisirs sans hébergement ;

Vu le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) pour la piscine Georges Vallerey ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

En prévision de l'organisation qui sera mise en place sur le Centre Aquatique, un planning d'occupation transitoire a été élaboré pour cette rentrée afin de permettre une adaptation facile des activités en cas de déménagement dans le nouvel équipement en cours d'année. Dans cette optique, le planning des agents,

notamment ceux intervenant sur la technique, a été revu. Cette refonte du planning nécessite que le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) soit remis à jour pour tenir compte de ces évolutions.

En effet, ce document à caractère obligatoire doit être élaboré en fonction de la configuration des lieux et ainsi définir les zones de surveillance, le nombre de personnes chargées de garantir cette surveillance, l'emplacement du matériel de sauvetage et de secours, les commandes d'arrêt et les organes de coupure des fluides, les moyens de communication intérieure et avec les secours extérieurs, et les voies d'accès des secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la révision du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine Georges Vallerey tel qu'annexé ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée au sport à signer ledit document.

Le Président,

Thierry BOUTARD

